



A l'entrée d'un tunnel, Roger Gouffault, rescapé d'Ebensee, s'entretient avec Andreas Schmoller

Autrichiens en quête de ce passé le point d'appui pour affronter les refoulements autochtones.

La ville d'Ebensee est jumelée avec Zawiercie, proche de Cracovie, et avec Prato, cité industrielle de l'agglomération de Florence. Dans le premier cas, l'initiative fut celle d'un déporté polonais resté à Ebensee ; dans le second, des contacts engagés entre les Italiens nombreux aux cérémonies et les édiles locaux. Au-delà des rencontres protocolaires de mai, la vie de la commune est ponctuée de gestes d'amitié et rencontres de jeunes.

L'Institut d'Etudes romanes de l'université de Salzbourg, sous la direction de Peter Kuon, analyse les témoignages publiés par des rescapés. La fertilité de cette recherche est multiple. L'approche est philologique – considère des textes, dans leur subjectivité, alors que les historiens, attentifs seulement aux matériaux documentaires qu'ils recèlent, les trouvent lacunaires, déformants, fictionnels. Le corpus est plurilingue (italien, espagnol, français...). L'ensemble des textes publiés est considéré. De nombreux articles sont parus, certains en français. La démarche contribue à une réappropriation par l'Autriche de son passé.

Un mouvement associatif s'est enclenché dans les années quatre-vingt, assez efficient pour obtenir des pouvoirs publics (ville, *Land*, État) des moyens significatifs. Au début, « *des comités proches du parti social-démocrate, une sorte de contre-culture, soutenue par un ciné-club...* Ces années-là, Ebensee se choisit un maire jeune et ambitieux, ouvert à la culture moderne » (A. Schmoller). Signalons que dans l'Autriche rurale, plus souvent vouée au folklore, la culotte de peau est un indicateur de la droite populiste, voire extrême.

Acquis « modernes », donc : l'accueil dans le tunnel ; la réhabilitation du *Löwengang*, « chemin des lions » ceint de barbelés (économisant les gardes), trajet quotidien, à flanc de montagne sur trois kilomètres, des détenus convoyés jusqu'au réseau A des galeries. Les sections escarpées – de larges escaliers maçonnés – ont été dégagées ; des déportés ont redécouvert avec stupeur ce lieu qui n'avait plus d'existence que dans les cauchemars.

Surtout, l'association ouvre en 2001 un musée d'histoire contemporaine, occupant une maison en plein cœur du bourg, sans équivalent en Autriche. On est frappé de la richesse des sources locales : face



Jouxtant l'église d'Ebensee, le Zeitgeschichte Museum

à face insurrectionnel fomenté dans les rues du village par les activistes de l'austro-fascisme en 1934, signal local de l'*Anschluss* (grande banderole sur la cheminée de l'usine Solvay: « *Hitler Ja !* »). L'histoire et les traces du camp constituent la section principale du musée. Des photos, des objets, des listes. Figures locales de la résistance, actions de solidarité avec les déportés, bilans humains de 1945. Photos récentes de tombes d'anciens SS au cimetière de Gmunden, très fleuries. Le musée est aussi centre d'archives et d'action pédagogique. L'association publie une revue ; elle accueille sur les deux sites (tunnel et musée) 12000 visiteurs par an.

Andreas Schmoller, l'un des trois salariés de l'association, francophone, fut étudiant de Peter Kuon, et a signé plusieurs études. Pour lui, l'objectif est de « *réveiller les consciences* ». Le camp, à l'écart du bourg, en avait fortement modifié la vie : divers chantiers mettaient des convois de détenus sur les routes ; les travailleurs civils et travailleurs forcés, dont le cantonnement jouxtait le camp, étaient aussi un lien quotidien avec le village. Les habitants « *qui n'oseraient pas venir individuellement* » ni participer aux cérémonies sont invités à des parcours vers le site, des concerts dans le tunnel. Le jeune homme cependant ne pavoise pas : « *permanence des idées d'extrême droite, jeunes générations n'entretenant aucun lien avec le passé, mémoire ritualisée qui risque de se réduire à des kermesses superficielles* ». Mais désormais les voyages de mémoire trouvent à

Longtemps, la mémoire du camp fut principalement portée hors d'Autriche. Les rescapés ont fourni aux Autrichiens en quête de ce passé le point d'appui pour affronter les refoulements autochtones.

Publications disponibles sur le sujet

- *Projet « Zement »*. *Camp de concentration Ebensee 1943-45*. Fascicule édité par le Zeitgeschichte Museum Ebensee. Plusieurs éditions bilingues, dont une version franco-italienne. 1999. Nouvelle présentation en 2008. 84 p. - Aussi <http://www.memorial-ebensee.at/> et museum@utanet.at
- *EBENSEE. Camp annexe de Mauthausen. Des tunnels pour l'industrie de guerre : le « projet Zement »*. Topographie/Histoire/Mémoire. Plaquette de visite du site. Amicale de Mauthausen, 2005.
- Aussi www.campmauthausen.org et mauthaus@club-internet.fr
- Florian FREUND, *Arbeitslager Zement. Das Konzentrationslager Ebensee und die Raketenrüstung*. Verlag für Gesellschaftskritik Wien, 1989. Seule étude historique de référence.

1 - DEBRISSE (DREYFUS) Gilbert, Cimetières sans tombeaux. La Bibliothèque française, 1945.
LAFFITTE Jean, Ceux qui vivent. EFR, 1958

Paul TILLARD, Le pain des temps maudits. 1965. L'Harmattan, 2007.
- Analyse par P. KUON, à paraître dans Regards croisés sur le camp de concentration nazi de Mauthausen. Archives - Mémoire - Histoire. « Cahiers de Mauthausen », vol. 3. Coédition Archives Nationales /Amicale de Mauthausen/FMD.

Ebensee un accueil déférent, compétent et chaleureux. Sans toujours mesurer le travail réalisé par nos hôtes.

La mémoire n'est pas systémique

Chaque camp est spécifique : l'histoire, les vécus, les enjeux de mémoire qui s'y sont noués sont autant de caractéristiques propres. Dans le seul réseau Mauthausen (cinquante camps annexes), la maturation de la mémoire autrichienne revêt des

formes contrastées à Gusen, Melk, Ebensee, Steyr, Zipf, Loibl Pass... Or chaque site impliqua plus intimement que le camp-mère le tissu de la société autrichienne. Et l'un ou l'autre fut le séjour long de la plupart des déportés.

La mémoire de la déportation, dont il importe de saisir la globalité, est d'une infinie complexité, si l'on s'attache à en appréhender les représentations, y impliquer les mémoires vives, la charger de tout son fardeau d'humanité. ●

Communication de la Fondation pour la mémoire de la Déportation

I) Mise en ligne de la Banque de données multimédias

La mise en ligne de la Banque de données multimédias réalisée par la Fondation est chose faite sur le site internet de la Fondation pour la Mémoire de la déportation www.fmd.asso.fr, depuis le 30 avril 2009.

Cinq rubriques y sont accessibles, souvent connectées entre elles :

a) Celle du *Livre-Mémorial des déportés* (publié en 2004 et objet de nombreuses mises à jour et compléments depuis sa parution). La procédure de recherche d'informations sur tel ou tel déporté, est expliquée pour les internautes.

b) Celle de *l'étude sur les lieux d'internement*, encore partielle (de nombreuses données étant encore en cours de saisie). La recherche peut être initiée à partir d'un lieu d'internement, d'un nom de commune, ou d'un nom de département. Elle fournit des informations sur la nature et le statut des lieux d'internement, parfois sur les mouvements et les catégories de personnes (arrivée, transfert, départ en déportation) ayant jalonné l'histoire du lieu.

c) Celle du *centre de documentation*, récapitulant les collections, ouvrages, témoignages écrits consultables au centre de documentation (30 boulevard des Invalides 75007 Paris) ou sur lesquels on désire obtenir certaines informations (demande à faire par mail ou par courrier).

d) Celui du fonds d'*archives audiovisuelles* constitué par la Fondation (enregistrement de témoignages audio et vidéo, consultables à la Fondation ou aux Archives nationales, sur demande préalable, les témoignages n'étant pas en ligne). Ce fonds a été enrichi par une série

d'enregistrements réalisés dans les camps, qu'il est possible de télécharger et de transférer sur MP3 à usage de groupes de visiteurs se rendant sur un site concentrationnaire (attention : les camps d'Auschwitz, Bergen-Belsen, Natzweiler, Dora, Flossenbürg, Gross-Rosen, Mauthausen, Stutthof et Vught sont encore en cours de traitement).

e) Celle des thèses et publications *médicales ou médico-sociales* écrites ou soutenues sur des points pouvant intéresser la recherche médicale et ayant trait aux problèmes de santé au sens large, entraînés par la vie concentrationnaire ou par d'autres situations (internement, hôpitaux psychiatriques etc.) liées à la période 1939-1945. Cette rubrique est en cours de saisie et de mise au point technique (certaines données saisies n'apparaissant pas comme les dates de parution ou de soutenance), mais comporte d'ores et déjà de nombreuses références. La recherche peut se faire par mots clés du langage médical, par nom d'auteur, de lieux etc. L'ensemble des rubriques mises en ligne est actualisé régulièrement au fur et à mesure du travail des équipes de la Fondation.

La Fondation recevra avec intérêt les réactions et critiques (à envoyer par mail à direction@fmd.asso.fr ou par lettre voir adresse plus haut) sur cette Banque de données multimédias qui se veut un instrument de connaissance sur la déportation et l'internement à la disposition de tous.

II) Numérisation et création d'un logiciel de lecture des témoignages de l'audiothèque : une première en France et peut-être mondiale.

Après le dépôt des enregistrements de l'audiothèque aux Archives nationales, et comme suite à la convention passée entre les A N et la Fondation, une expérience innovante a été menée à terme récemment qui constitue une « première » dans l'histoire des archives orales.

Les témoignages audio, enregistrés par des équipes de bénévoles, appartenant à l'Association des Amis de la Fondation, ou simples volontaires indépendants, ont été entièrement numérisés et séquencés par les Archives nationales puis, par le biais d'un répertoire de mots clés connectés sur un moteur de recherche spécifiquement conçu pour ce projet, sont rendus accessibles sur le site futur des Archives nationales, aux chercheurs et historiens qui en feront la demande. Il est par conséquent possible de rechercher désormais un témoignage sur tel ou tel aspect de la déportation, mais aussi d'accéder directement à la partie du témoignage que l'on souhaite entendre ou consulter.

La présentation officielle de ce fonds d'archives orales et de son logiciel d'exploitation aux différentes instances de la Fondation et des associations et amicales de déportés et familles de déportés, s'est faite en présence de Madame Isabelle Neuschwander, directrices des Archives nationales, à la Fondation, le jeudi 30 avril 2009 après-midi.

Un double du logiciel et des enregistrements correspondants a été remis gracieusement à la Fondation par les Archives nationales. Il est par conséquent désormais possible de consulter ce fonds (toujours sur demande préalable à la Fondation) également au siège de la Fondation, 30 boulevard des Invalides. ●

Résumé du rapport moral et d'activité 2008 de la Fondation

Les domaines d'activités statutaires de la Fondation se répartissent en travaux de mémoire, transmission de la mémoire et défense de la mémoire. Cette catégorisation commode, mais réductrice, ne reflète que partiellement la réalité du travail de fond et de réflexion qui s'opère à la Fondation dans les différentes commissions et instances associatives, lors des séminaires, voire à la faveur de partenariats nouveaux noués en cours d'année.

Se rattachent au « travail de mémoire » :

- le recueil des témoignages oraux des déportés et la valorisation des archives orales, (audio et vidéo)

- les recherches historiques sur la répression et les déportations parties de France,

- les recherches relatives à l'internement en France dans la période 1939-1945,

- l'enrichissement de la banque de données et du centre de documentation de la Fondation.

La transmission de la mémoire englobe :

- la revue trimestrielle *Mémoire Vivante*,
- le site Internet de la Fondation,

- les activités pour et autour du Concours national de la Résistance et de la Déportation,

- les soirées débats de la Fondation,

- l'organisation des séminaires de mémoire,

- la participation aux « rendez-vous de l'histoire » à Blois,

- les projets locaux de mémoire parrainés ou soutenus par la Fondation, mais organisés par les délégations territoriales de l'association des Amis de la Fondation.

La défense de la mémoire, domaine plus complexe, comporte un côté veille ou vigilance et vise à dénoncer tout ce qui porte atteinte à la mémoire de la déportation ou à la vérité historique, à suivre l'évolution des mouvements néonazis, et à lutter contre le négationnisme. Parmi les instances diverses où s'approfondit la réflexion sur le sens du travail de mémoire, et où se conçoit et s'élabore la pédagogie de la mémoire, citons :

- le conseil scientifique,

- les comités de pilotage de projets spécifiques,

- les réunions annuelles de travail avec les délégations des Amis de la Fondation,

- les séminaires régionaux organisés à l'initiative soit des inspections d'académie, soit des Amis de la Fondation, parfois des collectivités territoriales.

- les réunions débats organisées dans le cadre (ou non) du Concours national de la Résistance et de la Déportation,

- les réunions de concertation avec les amicales et associations de déportés.

Ce cadre général posé, quel en est le bilan pour 2008 ?

Le travail de recueil des témoignages peut être considéré comme clos en 2008. La Fondation dispose, avec son audiodthèque et sa vidéothèque, d'un fonds d'archives orales irremplaçables, dont elle doit désormais, en liaison avec ses partenaires (Archives nationales), assurer la conservation et la numérisation et qu'elle doit rendre accessible et exploitable. Elle s'emploie également à préparer des outils à vocation pédagogique, destinés à perpétuer la parole des témoins

Au cours de l'année 2008, les recherches historiques à Caen, ont permis d'examiner 3 000 dossiers et d'identifier 500 noms de déportés supplémentaires, ce qui porte le nombre de dossiers étudiés pour l'ensemble des déportés recensés à 51 000 et le chiffre global de déportés par mesure de répression à 89 923 personnes. Ce travail de recherche contribue à éclairer toujours davantage la déportation, ses circonstances et ses mécanismes. La connaissance historique de la déportation progresse d'année en année.

Dans le domaine de l'internement, les recherches se poursuivent dans différents centres d'archives tant en France (aux Archives nationales, au Mémorial de la Shoah, dans les centres d'archives départementaux et dans les Archives diplomatiques regroupées à Nantes) qu'en Allemagne auprès de l'*Auswärtiges Amt*, Office des Affaires étrangères, à Berlin, ou des *Militärarchiv*, archives militaires, de Fribourg.

Les données recueillies sont progressivement intégrées à la base de données créée par la Fondation. L'inventaire donne aujourd'hui le chiffre de 2 325 lieux d'internement pendant la période considérée.

Patiemment et au rythme qu'il lui est possible de soutenir, la Fondation continue à enrichir dans les différentes rubriques qui la constituent sa banque de données multimédia pour en faire bénéficier le maximum possible d'internautes.

Le périodique *Mémoire Vivante* a subi en 2008 une triple évolution : présentation

plus moderne et sobre, contenu éditorial plus diversifié, création d'un comité de rédaction ouvert au monde associatif.

Les lignes directrices fixées par la présidente de la Fondation au comité de rédaction demandent de veiller à ce que la revue ne soit pas un simple outil de liaison et contribue à alimenter la connaissance historique et la réflexion sur les événements liés à la guerre, au nazisme et à la déportation. Si la revue ne peut prétendre atteindre à court terme le niveau historique et mémoriel des revues de la Fondation Auschwitz de Bruxelles ou du Mémorial de la Shoah-CDJC, elle doit s'en approcher à une échelle plus modeste pour intéresser un public universitaire tout en restant fidèle à sa vocation de « Mémoire vivante ».

L'engagement de la Fondation dans et autour du Concours national de la Résistance et de la Déportation s'est concrétisé de deux façons en 2008 :

- Tout d'abord en janvier avec l'accueil des délégations de lauréats nationaux venus à Paris pour la remise des prix du concours national de la Résistance et de la Déportation 2006-2007 à l'Hôtel national des Invalides.

- Ensuite avec la réalisation du dossier-guide du Concours 2008-2009 sur le thème : « *les enfants et les adolescents dans le système concentrationnaire nazi* », dans le cadre du cercle d'études pédagogiques présidé par Jean Gavard. Le dossier, tiré à 85 000 exemplaires a été diffusé début octobre dans tous les lycées et collèges, ainsi qu'aux enseignants présents aux « Rendez-vous de l'histoire » de Blois (16 au 18 octobre 2008).

L'approfondissement de la réflexion sur la déportation et son inscription dans un projet mémoriel structuré et cohérent trouvent une résonance particulière dans les soirées débats qui ont pu être programmées au cours du cycle 2007-2008 avec en particulier les conférences de Robert Badinter, sur le « jugement des criminels contre l'humanité » et de Jacques Sémelin, sur le thème « analyser le crime de masse, approches comparatives ».

Elles ont constitué avec les séminaires de mémoire organisés en Alsace des temps d'approfondissement et d'enrichissement exceptionnels.

La présence de la Fondation et des Amis

de la Fondation à Blois aux « Rendez-vous de l'histoire », permet de faire mieux connaître la Fondation et son association fille et contribue à l'enrichissement de la réflexion. Le thème développé cette année portait sur l'Europe. Dans ce vaste rendez-vous international où les rencontres pédagogiques, un salon du livre exceptionnellement riche voisinaient avec les interventions de personnalités éminentes, la Fondation pouvait puiser une inspiration, des idées et un souffle nouveaux.



Rendez-vous de l'histoire à Blois 2008 le stand de la FDM.

La Fondation a pu contribuer ou participer, grâce au soutien consenti par la Direction de la Mémoire du Patrimoine et des Archives à certaines initiatives départementales de l'Association des Amis de la Fondation dans les domaines culturels, pédagogiques et mémoriels.

De l'ensemble des réunions auxquelles elle participe ou qu'elle anime la Fondation, il faut surtout noter

— les questions de fond relatives à la recherche historique et aux notions de déportation de répression et de persécution, soulevées par une certaine école historique qui en estime la terminologie impropre. Le Conseil scientifique, saisi, a opté pour le maintien de cette terminologie en recommandant que toutes explications sur le choix des termes soient jointes. Certaines avancées de la recherche historique peuvent par ailleurs confirmer, infirmer, ou faire évoluer les listes mémorielles retenues dans le *Livre Mémorial de 2004* : le cas de la répression en Alsace Moselle, région annexée et

frontalière, est une illustration particulière de la complexité des concepts et des choix historiques ; il a été présenté par Cédric Neveu, doctorant en histoire.

L'examen critique du manuel d'histoire franco allemand proposé aux classes de 1^{re} par Le Conseil scientifique dont les conclusions ont été communiquées par le Professeur Ayçoberry, dans la revue *Mémoire Vivante* n° 60.

— la mise en commun de bases de données, comme celle de la Fondation sur les déportés et la base « Mémoire des Hommes » du ministère de la Défense.

— la réunion de travail commune entre la Fondation et les délégations départementales des Amis qui a permis d'approfondir trois thèmes :

- 1° les relations avec le monde de l'éducation (au sens large),
- 2° les rapports avec la presse écrite et les médias en général,
- 3° le concept de mémoire.

— La préparation de l'avenir avec les Fédérations et les Amicales. Pour l'essen-

tiel elle a porté sur l'analyse du récent projet de directive mémorielle allemande et ses conséquences prévisibles à plus ou moins long terme. Parallèlement la Fondation et les Comités internationaux de Camps étudient les conditions possibles de création d'une structure internationale représentative qui puisse prendre le relais des comités lorsque les Déportés ne seront plus en mesure de faire entendre leur voix.

— Le partenariat avec la CCAS (Caisse centrale d'Activité Sociales des industries électrique et gazière de France) en vue d'actions mémorielles communes a été renouvelé et de nouvelles initiatives sont envisagées.

En conclusion, l'année 2008 a été une année d'approfondissement des fondements du travail de mémoire et du rôle de la Fondation vis-à-vis de la société en général, du monde associatif en particulier, sans lequel aucune politique de mémoire cohérente n'est envisageable.

Des perspectives nouvelles sont apparues en matière pédagogique. Toutefois bien des interrogations demeurent en cette fin d'année, en particulier quant au devenir de l'enseignement de l'histoire dans les classes du secondaire et du fait de la prééminence donnée dans notre système éducatif à « l'enseignement de la Shoah » qui ne facilite pas la construction d'une mémoire critique globale de la période nazie et de l'ensemble des crimes dont elle a été porteuse. ●

YL

Mémoire et Histoire de la SHOAH à l'école¹

Depuis les déclarations du président de la République devant le CRIF jusqu'à la parution de l'opuscule dont il est question ci après, la Fondation pour la mémoire de la Déportation n'a cessé de mettre en garde sur une initiative qui lui paraissait inadaptée à plus d'un titre. Membre invité du groupe de travail constitué autour d'Hélène Waysbord-Loing, elle n'a pas été consultée sur le contenu final du document, dans lequel elle n'est d'ailleurs nullement citée en tant

qu'institution de mémoire de cette période de l'histoire. En publiant l'analyse de Serge Radzyner, nous souhaitons inviter le monde enseignant à réfléchir à l'approche qui lui a été proposée par ce document.

Raul Hilberg, au cours d'une conférence prononcée au mémorial de la Shoah-CDJC, s'était déclaré réticent sur le principe même d'un tel enseignement en milieu scolaire (pour lui la chose n'étant raisonnablement envisageable qu'au niveau universitaire, au moins aux États-Unis), considérant comme absurde un enseignement sur la destruction des Juifs d'Europe déconnecté d'un fond culturel

minimum. Porter cet enseignement dans le primaire paraît dans cette optique un non-sens. La scolarité du primaire n'est pas propice à une compréhension des relations internationales, encore moins des idéologies comme celle du national-socialisme. Or l'enseignement proposé place l'enfant au cœur de l'une des plus grandes tourmentes de l'histoire internationale. Évoquer la Seconde Guerre mondiale pourrait à la rigueur se concevoir au plan événementiel. Décrire et expliquer les crimes qui l'ont accompagnée est autre chose... Des enfants qui n'ont aucune compréhension de ce qu'était le nazisme, se trouvent appelés à

1 - (Une publication du CNDP sous l'égide du ministère de l'éducation nationale à destination de toutes les classes de CM2 de France.)

étudier « le crime par excellence » commis par ce régime, sans disposer d'aucune des clés nécessaires : d'où vient tout ce déchaînement de haine et de violence, qui l'a provoqué, comment l'engrenage a-t-il été possible, par quel moyen, dans quel but ? Quel rapport à l'actualité et aux autres maux du monde d'aujourd'hui ? toutes questions qui ne manqueront pas de générer des malaises non exprimés. Serge Radzyner, inspecteur honoraire de l'Éducation nationale, membre du bureau de l'AFMD de l'Isère et Olivier Vallade, livrent leurs réflexions personnelles sur ce sujet à la fois sensible et passionnel.

A priori, en tant que citoyen et pédagogue fils de victimes du génocide perpétré par les nazis à l'encontre des Juifs, et membre actif d'une association de Mémoire de la Déportation, je devrais me réjouir de voir les plus hautes instances ministérielles et de la Recherche pédagogique publier, à destination des maîtres et des élèves de CM2, une brochure consacrée à ce sujet : « Mémoire et histoire de la Shoah à l'école. »

Je devrais me réjouir car les programmes d'histoire de ce niveau scolaire laissent bien peu de place, et de temps, pour éclairer les jeunes élèves et amorcer de vrais linéaments de la connaissance de ces événements. Les maîtres (des premier et second degrés) qui nous contactent pour que nous amenions devant leurs élèves des témoins rescapés des camps de concentration-extinction ressentent bien cette insuffisance. Les témoignages ne comblent certes pas toutes les lacunes et ne sauraient se substituer à l'enseignement lui-même, mais ils font franchir aux jeunes esprits de grands pas, comme nous le constatons lorsqu'ils nous renvoient leurs « impressions » à la suite de ces rencontres.

Dans ce contexte, la brochure ministérielle aurait pu, aurait dû, être la bienvenue. Elle l'a sans doute été, pour certains.

Pour ce qui me concerne, elle m'interpelle à plus d'un titre ; je vais essayer d'en rendre compte, en m'intéressant d'abord au terme de *Shoah*² ; ensuite en essayant de voir en quoi la brochure pourrait éclairer le maître et l'aider à organiser son enseignement sur les rapports entre mémoire et histoire dans ce domaine si délicat des crimes contre l'humanité ; enfin en m'interrogeant sur les dangers d'invitation au particularisme, au communautarisme, que véhicule cet opusculé (ministériel), tels qu'ils m'apparaissent.

Mot titre de la brochure, mot phare du génocide juif, la *Shoah* avec une belle

majuscule, est nouveau dans le vocabulaire pédagogique, et n'apparaît pas dans les programmes d'histoire de l'école élémentaire. Le programme du cycle 3 met en relief, parmi les cinq points forts à aborder à propos du XX^e siècle, l'*extermination des Juifs et des Tsiganes par les nazis : un crime contre l'humanité*³. Parmi les compétences attendues chez les élèves de ce niveau, un vocabulaire spécifique est recommandé : *racisme, inhumanité, génocide, antisémitisme, déportation, extermination, crime contre l'humanité*. Enfin, les situations d'apprentissage proposent le *témoignage devant les élèves d'un survivant d'un camp*.

Par conséquent, l'arrivée de ce terme de *Shoah* aurait mérité une explication. Hélène Waysbord-Loing, inspectrice générale de l'Éducation nationale, présidente de l'association de la Maison des enfants d'Izieu, parle de « mémoire de la Shoah » et d'« enseignement de la Shoah » dans les remerciements qu'elle adresse aux pédagogues et aux institutions qui ont, sous sa conduite, rédigé cette brochure. À l'évidence, la question de la définition du terme ne se pose pas pour elle.

Simone Veil nous en donne une définition « en creux », en écrivant « La Shoah ne devait avoir ni survivant, ni témoin, ni récit. Le projet nazi consistait à effacer les Juifs de l'histoire et de la mémoire du monde... » Sauf que ce terme n'a pas été utilisé par les nazis, qui parlaient de *Solution finale*. Le mot *Shoah* n'est apparu qu'ultérieurement, sorti on ne sait d'où si l'on s'en tient à cet opusculé. Tout est dans l'implicite, qui constitue la démarche pédagogique la plus improductive qui soit.

Heureusement, de loin en loin, dans le texte, les termes de génocide, d'extermination des Juifs apparaissent. Et comme les professeurs ne sont pas sots, ils font le rapprochement entre *Shoah* et génocide (à moins que certains n'amalgament, en parlant de *Shoah*, deux génocides, celui des Juifs et celui des Tsiganes ; décidément, l'implicite, surtout lorsqu'il est porteur d'une grande charge affective, n'est pas un bon outil pédagogique.)

Alors, pourrait-on se dire, pourquoi le mot *Shoah*, puisqu'on dispose d'autres termes, et que le seul mot qui a été retenu par les juridictions internationales à partir de décembre 1948, a été celui de génocide⁴ comme type spécifique de *crime contre l'humanité* ? J'y reviendrai dans le troisième point ; mais je voudrais auparavant souligner que ce terme de *Shoah* est en concurrence avec celui d'*Holocauste*,

utilisé de façon préférentielle dans les pays anglo-saxons. On me répondra que *holocauste* est pour nous, Français républicains et laïques, trop connoté par ses références talmudiques. Il faudra pourtant bien un jour expliquer à tous ces jeunes enfants, non juifs, que *Shoah* est aussi un mot hébreu qui signifie *catastrophe*, et qu'il provient, lui aussi, avec sa majuscule, des textes sacrés, même s'il fait désormais partie du vocabulaire de l'hébreu moderne. Il faudra aussi leur enseigner que l'extermination des Juifs et des Tsiganes ne fut pas une catastrophe au sens d'un événement naturel (tremblement de terre, éruption volcanique, raz de marée...).

Mémoire et Histoire : La brochure ministérielle aide-t-elle le maître du cycle 3 à organiser son enseignement pour faire acquérir par ses élèves des linéaments solides de connaissance de l'histoire des crimes contre l'humanité perpétrés par les nazis durant la seconde guerre mondiale ? Quatre personnalités se succèdent pour exprimer leurs convictions sur ce rapprochement sémantique entre histoire et mémoire : Simone Veil, Hélène Waysbord-Loing, Serge Klarsfeld et Philippe Joutard. Le texte que signe ce dernier aurait suffi à présenter les enjeux de cet enseignement ; son propos est clair, il se suffit à lui-même. Car il ne faudrait pas croire que certains parrainages renforcent l'*éthique de conviction*⁵ que la brochure cherche manifestement à faire passer ; certes Simone Veil a raison de mettre en garde les enseignants contre le danger de substitution de l'émotion à la connaissance ; certes Hélène Waysbord-Loing évoque à juste titre les suites pénales internationales pour « accrocher » les crimes d'aujourd'hui à ceux des nazis ; hormis ces remarques fort utiles, les propos préliminaires ouvrent des horizons tous azimuts qui, s'ils ont leur place dans une recherche fondamentale, théorique et approfondie, ne peuvent que gêner l'enseignant du premier degré en quête d'outils pour un enseignement pertinent à partir d'indications précises, comme celles que l'on peut lire pages 8, 9 et 10. En

2 - Chaque fois que j'utilise le terme de *Shoah*, je l'écris en italique, sauf lorsqu'il est placé dans une citation.

3 - Les Instructions officielles de 2008 ont rattrapé la bécasse de celles de 2007 où les Tsiganes avaient été « oubliés », et où les Juifs n'avaient pas droit à la majuscule.

4 - Faut-il rappeler que c'est l'Américain d'origine polonaise, Raphaël Lemkin, qui, en 1944, a créé ce néologisme, à partir de la racine grecque *genos* = genre, espèce, et le verbe latin *caedere* -> cide = tuer, massacrer, pour désigner la destruction d'une nation, d'un groupe ?

5 - Pour reprendre l'expression de Max Weber, qui, ne l'oublions pas, en établit le pendant avec l'*éthique de responsabilité*.

outre, la juxtaposition de trois introductions écrites par des personnalités ne s'exprimant qu'à travers le prisme de la Shoah n'est nullement propice à séparer l'émotion de la connaissance, à aider les élèves à franchir le passage du pathos de la mémoire à l'objectivité de l'histoire. Et encore moins à les transformer à leur tour en « passeurs ».

Je laisse à Olivier Vallade le soin de réagir sur le contenu de la brochure en termes d'enseignement de l'Histoire. Néanmoins, je voudrais encore revenir sur le chapitre « Enjeux civiques » et sur cette excellente partie appelée « Une pédagogie ouverte » où l'on peut lire : *S'il est possible de conjuguer une éducation au jugement inhérente à toute leçon d'histoire avec une éducation à l'éveil critique sur le monde environnant, la vigilance contre les retours possibles de la barbarie ne saurait se réduire à cette seule somme de connaissances et de conscience critique patiemment édifiée, que l'on nomme culture ; il faut de surcroît penser autrement l'autre et l'ailleurs, et appréhender la diversité culturelle comme l'essence même de l'humanité. Une éducation ouverte sur l'autre et l'ailleurs est un des meilleurs remparts contre les préjugés et le racisme.*

Dans une telle optique, éminemment respectable, il faudrait aussi introduire le sentiment de justice (et donc d'injustice), ressenti par les élèves lorsqu'ils s'aperçoivent que le témoin qui leur raconte sa déportation (et qui n'est pas toujours juif) n'a pas été jugé, n'a pas eu d'avocat, n'a pas su de quoi on l'accusait, n'a pas su où on l'emmenait, ne comprenait pas pourquoi on le frappait. Parmi les « enjeux civiques », il y a celui d'une équité de traitement des hommes, sentiment qui précède celui de la dignité. Ce que les Juifs et les Tsiganes, et tous les déportés politiques, ont vécu dans ces périodes, d'autres, ailleurs, le vivent aujourd'hui, partout dans le monde. La brochure ministérielle eût été bienvenue d'orienter l'enseignement dans cette direction, sans quoi la Shoah restera ce que certains souhaitent ardemment, une affaire particulière.

La Shoah, une « affaire particulière ».

Plaidons un peu : posons que Shoah est un mot générique, comme tsunami, alpinisme ou diaspora, chacun étant issu d'un langage particulier pour représenter finalement un phénomène universel. Soit. Mais les Tsiganes parlent-ils de Shoah au sujet de l'extermination dont ils ont été eux aussi victimes en même temps et pour

les mêmes raisons que les Juifs ? Et si Shoah est un terme générique pour tous les génocides, pourquoi n'est-il pas utilisé pour les massacres d'Arménie, pour le Cambodge, pour la Yougoslavie, pour le Rwanda, pour le Darfour ?

En tant que terme générique, Shoah ne fonctionne pas. La Shoah n'est pas universelle, d'ailleurs, contrairement aux autres génériques, elle s'écrit avec une majuscule. Essayons une autre direction : Shoah, c'est le génocide subi par les Juifs du fait de la volonté délibérée des nazis, et rien d'autre⁶. Même si le terme a été forgé après coup, c'est un événement à nul autre pareil dans toute l'histoire de l'humanité, plus peut-être par le projet d'effacement complet et définitif (jusqu'au souvenir) de toute population juive de la surface de la terre et dans un temps réduit que par le nombre des victimes (à ne pas comparer par exemple avec la destruction progressive et déterminée par les seuls besoins coloniaux des 36 millions d'Amérindiens pendant un siècle et demi).

La Shoah est un événement en soi, qu'il convient d'isoler parmi tous les actes de déshumanisation et de destruction de masse que l'histoire a établis avec certitude. C'est ce que soutiennent avec véhémence la plupart des victimes juives rescapées des camps d'extermination, ou leurs descendants⁷.

Je voudrais m'incliner devant cette exigence de faire reconnaître la Shoah comme un événement incomparable, exclusif de tous les autres actes de barbarie auxquels des humains se sont livrés contre d'autres humains. Mais je n'y parviens pas. Je sais ce que ce mot représente vraiment, et ce que je devrais accepter : c'est la notion de communauté à laquelle, moi, enfant français d'origine juive, athée jusqu'au bout des ongles, je devrais me reconnaître. Moi, dont les parents n'ont jamais fréquenté d'autres Juifs en tant que tels mais en tant qu'amis comme toute autre personne non juive, moi, fils d'immigré, je devrais m'identifier, par le fait de la victimisation, par la Shoah, à cette communauté à laquelle j'appartiendrais malgré moi ? Je ne peux pas m'y résoudre. Je me sens membre d'une tout autre communauté, celles des hommes, et, par culture, celle de la France, celle du pourtour de la Méditerranée, et, par extension et conscience citoyenne, celle de l'Europe. Et qu'on n'aille pas croire que je renie une seule once de ma judaïté. Je connais mes racines, je ne les cache pas. Mes racines sont juives et universelles.

Alors si, en tant que maître d'école, je devais enseigner la Shoah à mes élèves,

je crois bien que j'accomplirais un acte de rébellion à défaut de résistance, je crois que, en adaptant mon discours à leurs jeunes consciences, je commencerais par leur faire ressentir combien ce terme est celui d'un enfermement, voulu par les bourreaux. Je crois que j'essaierais de leur faire acquérir une réflexion par laquelle toute réduction d'un humain à son appartenance communautaire conduit un jour ou l'autre au fanatisme.

Curieux cheminement, diront ceux que mes affirmations choquent, que de renverser le propos, et de déclarer finalement que, sous prétexte que le mot Shoah identifie un groupe humain et des circonstances particulières et exceptionnelles de son histoire, ce groupe humain, victime de fanatiques, soit lui-même taxé de fanatisme potentiel.

Curieux ? Voire. Lorsqu'on entend un ministre israélien déclarer, au cours de l'été 2008, qu'Israël va faire subir la shoah (sans majuscule a-t-il tenu à préciser) aux Palestiniens, ne touche-t-on pas aux limites de l'usage de ce terme ? Encore que la perte de la majuscule pourrait être un bon début pour permettre au substantif shoah de devenir enfin le représentant universel de tous les génocides. Telle n'était sans doute pas l'intention du ministre du gouvernement israélien.

Et pourrais-je me garder d'évoquer avec mes élèves de 9-10 ans la question du Proche-Orient ? En conformité avec les programmes qui recommandent aux mêmes maîtres d'enseigner le passé colonial de la France, qui parle de colonialisme et même de néocolonialisme, je leur présenterais les ressemblances et les différences entre le colonialisme des Français en Afrique du Nord et la situation des colons en Israël.

En tant que maître d'école, j'aiderais mes élèves à mieux défendre l'idéal humaniste porté par la République française en n'enfermant pas le projet génocidaire des nazis dans une appellation qui l'isole dans le temps et l'espace. Par d'autres exemples, aidés dans mes recherches par les élèves eux-mêmes, je ferais toucher du doigt que toute forme d'exclusion, de racisme, hier ou aujourd'hui, ici ou ailleurs, menée au bout de sa logique mortifère, conduit au fanatisme, au crime, et que ce crime, selon sa dimension et le projet de celui qui l'accomplit, peut devenir un acte dont l'appellation internationale de crime contre l'humanité, de génocide, est légalement contrôlée, et qu'en tant que tel, il relève des tribunaux internationaux. Je suis persuadé que ce travail de prépara-

tion des consciences aiderait ces jeunes, lorsqu'ils arriveraient en Troisième, puis en Première, à singulariser le cas particulier du génocide perpétré par les nazis à l'encontre des Juifs, comme ils seraient capables de comprendre le projet du génocide contre les Tutsis au Rwanda, etc., et à relier tous ces crimes par le lien qui les rattache, à savoir le besoin de certains humains de détruire leurs semblables. Ils pourraient commencer à répondre à la question du pourquoi, impossible à envisager si l'on prend un seul phénomène, fût-il emblématique et exclusif que celui de la Shoah. Il me paraît même contre productif de commencer l'enseignement de ce phénomène historique, social, humain, par son archétype.

On voit encore la difficulté des auteurs de la brochure lorsque (p. 8), ils écrivent : « La Shoah constitue une entreprise à grande échelle de mise à mort d'un peuple⁶ entier. » Quel curieux retournement que celui qui consiste à utiliser le vocabulaire des bourreaux pour rendre compte de la victimisation ? Qui dira ce qu'est le « peuple juif ? » Qu'est-ce qu'un « peuple » ? Par quoi le caractérise-t-on ? Quoiqu'issu de la diaspora, ce terme ne rend pas compte des toutes les réalités des Juifs dans le temps et l'espace. Les nazis savaient bien, eux, qui ils devaient exterminer (malgré leurs hésitations bien connues sur les demi ou quarts de juifs). Du reste, page 10, l'auteur de ce texte attribue à juste titre aux nazis cette responsabilité de désignation « coupables d'être nés », « victimes... en tant que représentants d'un groupe désigné à la haine collective. » Même si, ici encore, je m'interroge sur le sens du mot groupe, je

l'accepte mieux que *peuple*⁹. Il faudrait aussi que les enseignants lisent le remarquable travail du philologue juif de Dresde Viktor Klemperer LTI (*Lingua tertiae imperii*) qui a si bien analysé pendant la guerre même et alors qu'il subissait des persécutions, la contamination du langage des bourreaux sur toute une population et sur les victimes elles-mêmes. Cette lecture serait le pendant universitaire de l'excellent roman de Hans Fallada, *Seul dans Berlin*, cité page 12 par Benoît Falaize.

J'aurais d'autres remarques à faire sur cette brochure, sur l'invisibilité inacceptable des organisations mémorielles, y compris celles qui sont reconnues d'utilité publique ; sur le peu de place faite à la Résistance (absence totale de référence au Conseil national de la Résistance et à son programme qui, dès mars 1944, ouvre la voie à la connaissance des raisons conduisant à la barbarie), sur le rôle essentiel, à peine abordé, de l'art dans la transmission (de tous les actes de déshumanisation et pas seulement de la Shoah), et enfin sur l'absence des autres formes de fanatisme d'aujourd'hui, comme, par exemple, et à propos de la reconstruction européenne (p. 16) l'absence de toute évocation de la guerre d'Algérie et de l'une de ses conséquences majeures en France, l'islamophobie. Pouvons-nous croire que les élèves de France vont entrer dans un processus de compréhension du génocide juif si on évite consciencieusement de les faire réfléchir aux responsabilités de la France dans ce racisme anti-arabe aussi répandu sur notre territoire qu'il est l'objet d'un silence assourdissant ?

Finalement, je perçois cette plaquette ministérielle comme un procédé pour

appliquer, (presque sans le dire, voir les propos de Claude Lanzmann en haut de la page 20) la directive hâtive du président de la République de faire parrainer un enfant victime du génocide juif par un élève de CM2.

Les personnalités et les responsables éducatifs (dont ni les grandes qualités humaines ni les engagements ne sont en cause ici) qui se sont prêtés à cette entreprise ont, au choix, réussi un joli coup ou été instrumentalisés. Dans l'un et l'autre cas, le patchwork pédagogique incohérent auquel ils se sont prêtés ne représente certes pas un bon outil pour les enseignants, tirillés à *huc* et à *dia* entre l'affectivité et la compréhension, entre la mémoire et l'histoire ; il leur est demandé ici de naviguer à vue entre des écueils sans phare vers un horizon non défini. Et, comme disait Mager, si l'on ne sait pas où l'on va, on ne saura jamais si l'on est arrivé. Belles perspectives pour des « pédagoges », et échec annoncé d'un projet hautement important pour la transmission, non seulement de la mémoire, mais des valeurs humanistes qui ont permis à la liberté bafouée d'être rétablie. ●

Serge Radzyner

6 - La « Solution finale de la question juive », traduction de l'allemand *Endlösung der Judenfrage*, est trop vite devenue « la solution finale », tant l'implicite fonctionne comme moteur tout puissant de la connaissance ; mais d'une connaissance entre initiés.

7 - Lire à ce sujet les très belles pages 83 à 94 du livre écrit en 1992 par Ruth Klüger *Refus de témoigner (weiter leben)* Editions Viviane Hamy pour la traduction française en 1997 : le terme de *Shoah* n'y est nulle part, sauf pour citer le film de Lanzmann, mais l'universel y est partout.

8 - C'est moi qui souligne.

9 - Raphaël Lemkin (voir note 3) parle de nation, de groupe, jamais de peuple

À propos de la brochure « Mémoire et Histoire de la Shoah »

Ces remarques émanent de quelqu'un qui n'est pas pédagogue, et qui n'a notamment pas une connaissance des programmes du cycle 3. En revanche, l'historien peut faire des critiques et poser des questions. Voici donc ces remarques qui suivent le cours du texte.

Tout d'abord, problème de vocabulaire : à aucun moment le mot « Shoah » n'est expliqué, alors qu'il figure en majuscule sur la couverture et qu'il revient très souvent au fil des textes. En revanche, il faut attendre la page 11 pour voir apparaître le terme de « génocide »...dont le

concept n'est guère plus défini.

Si des rappels historiques sont présents sur les faits qui ont mené au génocide, ainsi qu'un rapide bilan chiffré de celui-ci, ou encore sur la situation des Juifs en France (assez loin dans l'opuscule d'ailleurs, p. 24 et suivantes, alors qu'il est fait souvent mention des 11 000 enfants juifs de France exterminés, au début) on peut regretter qu'aucun éclairage ne soit donné sur l'ensemble du système concentrationnaire nazi. Certes, on rappelle qu'il faut insister sur la distinction entre camp de concentration et camp d'extermination (p. 9), mais ça s'arrête là et c'est fort dommage.

De plus, le classement de Maidanek et Auschwitz avec les centres de mise à mort de Chelmno, Sobibor, et Belzec (il manque Treblinka...) est discutable. Il s'agissait de camps mixtes (extermination et concentration), dont la conception et l'histoire sont différentes.

L'article de Philippe Joutard sur histoire et mémoire (p. 11) est intéressant : il parle (enfin) de génocide. Il aurait été bon de préciser que cette distinction vaut pour l'ensemble d'une approche historique, et pas seulement pour le génocide des Juifs. Même chose au sujet du procès de Nuremberg (p. 15 et suivantes).

Sur la place du témoin. Alors que Philippe Joutard a expliqué la place du témoin par rapport à celle de l'historien, on peut lire six pages plus loin, qu'il est « le rempart de la vérité et de la raison » (termes un peu excessifs) « avec le récit authentifié de l'historien ». À mon sens, il ne doit pas être « avec » mais être intégré dans un récit historique qui porte sur lui un regard nécessairement critique (ce qui ne veut pas dire iconoclaste). Le témoin est nécessaire à l'historien.

Par contre, je suis d'accord avec les trois lignes qui suivent (« les témoins sont généralement attachés... »)

Je ne me prononcerai pas sur le fait de montrer ou non des images des camps à des enfants, mais rappellerai que l'historien a besoin, en plus des témoignages, de documents d'époque et de comprendre la topographie des lieux pour construire sa réflexion.

P. 18, le petit paragraphe souligné en marge gauche, ressemble au projet de Nicolas Sarkozy de faire parrainer un

enfant exterminé par un enfant de CM2. Si on veut épargner l'émotion par les documents, attention de ne pas l'attiser trop par d'autres biais.

Dans cette lignée, sur le petit article de Lanzmann, d'accord avec Serge Radzyner : attention au pathos !

Enfin, dans la bibliographie, je regrette l'absence de l'ouvrage de Jean-François Forges : « Éduquer contre Auschwitz : Histoire et Mémoire ».

En guise de conclusion, outre les quelques critiques qui précèdent, ce document m'inspire quatre remarques générales.

- Il manque tout un volet de l'histoire de la Déportation et du système concentrationnaire, comme si la Déportation ne s'était appliquée qu'aux Juifs dans le cadre du génocide, ce qui, historiquement est assez gênant. Quid par exemple des « Marches de la mort » d'Auschwitz vers les autres camps ?

Du même coup, la contextualisation historique du génocide est floue et décousue.

Le curseur de l'impact émotionnel est

parfois difficile à suivre : on met en garde contre les images chocs des camps, on fait une distinction entre histoire et mémoire, mais on invite à suivre des vies tragiques d'enfants, et certains exposés sur l'art (p. 19 et suivantes) sont un peu emportés ! Une tendance communautariste. Des grands concepts sont énoncés plusieurs fois, et surlignés dans le texte : génocide, crime contre l'humanité, racisme... mais qui manquent de définition et qui sont toujours rattachés au génocide des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale, sans que leur portée universelle ne soit évoquée par d'autres exemples. Un élève de CM2 ne serait-il pas capable de comprendre cela ? Ne risque-t-il pas d'amalgamer ces concepts à ce seul génocide ?

On parle page 17 des « tensions entre communautés » dans la construction de l'Europe. Il serait très regrettable que l'utilisation de ce manuel en provoque d'autres... ●

Olivier Vallade

Événement culturel

La « Nuit de cristal » une exposition du CDJC-Mémorial de la Shoah

Chronique par Caroline Ullmann (de l'Amicale nationale de Mauthausen).

L'exposition présentée actuellement au Mémorial de la Shoah est intéressante à plus d'un égard. Elle replace l'événement, tournant décisif de la politique antisémite d'État de l'Allemagne nazie, dans son contexte idéologique et historique.

Le 7 novembre 1938, à Paris, Herschel Grynszpan, jeune juif polonais réfugié, blesse mortellement Ernest vom Rath, secrétaire d'ambassade d'Allemagne, qui meurt le 9. Le soir même, l'ordre est aussitôt donné, à Munich, lors d'une réunion des chefs nazis, de détruire les synagogues d'Allemagne et d'Autriche rattachée, ainsi que les boutiques des juifs des villes (d'où l'appellation métaphorique évoquant les débris de verre des vitrines brisées) dans la nuit du 9 au 10 novembre. Goebbels incite aux représailles et au « soulèvement populaire » contre les juifs. Lors des obsèques du secrétaire d'ambassade, le 16 novembre à

Düsseldorf, en présence de Hitler, Ribbentrop prononce l'éloge funèbre, retransmis dans l'Europe entière, et donne le signal d'une vaste politique de persécution, d'exclusion et de violence antisémite et xénophobe.

En France le gouvernement Daladier embarrassé, reste muet. Après les accords de Munich, des négociations sont en cours avec l'Allemagne de Hitler, entre le ministre des Affaires étrangères Georges Bonnet et Ribbentrop, à propos des réfugiés d'Allemagne et d'Autriche que la France a accueillis depuis 1933. Le droit d'asile, adopté par le Front Populaire en 1937, est remis en question sous la pression de l'Allemagne. Et le 6 décembre 1938 une déclaration d'intention et de bonne volonté réciproque (déclaration Bonnet-Ribbentrop) est signée à Paris à la stupéfaction générale, y compris des « munichois » et des pacifistes les plus

convaincus. Le gouvernement Daladier va cependant ouvrir en janvier 1939 le premier camp pour « étrangers indésirables » en France, à Rieucros en Lozère, où seront internés les premiers réfugiés espagnols ainsi que des réfugiés allemands et autrichiens. Cette exposition didactique présente le contexte politique européen du moment dans sa globalité et fait ressortir l'attitude timorée des démocraties face aux coups de force successifs des dirigeants nazis.

Exposition réalisée par le Mémorial de la Shoah, commissaire et textes : Jacques Fredj, avec Rita Thalmann, Marie-Anne Matard Bonucci et Henri Minczeles

Exposition ouverte tous les jours sauf le samedi de 10 heures à 18 heures, jeudi nocturne jusqu'à 22 heures, exposition prolongée jusqu'au 30 août 2009 — entrée libre, 17 rue Geoffroy l'Asnier, 75004 Paris. Documentation La « Nuit de cristal » 9 novembre 1938, catalogue de l'exposition, textes, photos et affiches, 120 pages, édition Mémorial de la Shoah.

Mémoire Vivante - Trimestriel édité par la Fondation pour la mémoire de la Déportation - A. S. B. L. reconnu d'utilité publique (décret du 17 octobre 1990)

Placée sous le haut patronage de M. le Président de la République - SIRET 380 616 433 00047 APE 913 - C. C. P. 19. 500 23 W Paris - 30, boulevard des Invalides - 75 007 PARIS

Tél. : 01 47 05 81 50 - Télécopie : 01 47 05 89 50 - internet : <http://www.fmd.asso.fr> - Email : contactfmd@fmd.asso.fr

Ce numéro a été réalisé par les ÉDITIONS TIRESIAS, 21, rue Letort - 75 018 Paris, maquette, création, mise en page par Patrick Puech-Wilhelm

sous la direction artistique de Michel Reynaud - Impression : Lussaud Fontenay-le-Comte. 85204 - N° 61 juin 2009 - Dépôt légal : juin 2009

Directeur de la publication Marie-José Chombart de Lauwe - Directeur de la rédaction Jean-Luc Bellanger - Rédacteur en chef Yves Lescure

Commission paritaire N° 0713 G 88240 - ISSN 1253-7535